



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

Département : ARDECHE

ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_5-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_2_5

L' an deux mille vingt deux, le lundi 14 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - LES ASSIONS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 04 Mars 2022

Présents : 26

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

Objet : Adhésion MDEF

Pouvoirs :

Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry a donné pouvoir à Monsieur FOURNIER Joël
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck

Secrétaire de Séance : Monsieur Lionnel ROBERT

M Joël FOURNIER, Président, propose au Conseil communautaire d'adhérer à la Maison de l'Emploi et de Formation (MDEF). Cet organisme basé à Aubenas, précédemment porté par le Pays de l'Ardèche Méridionale, conseille les entreprises qui ont fait la demande sur leurs problématiques RH. Elle propose également de préparer les pièces à insérer dans les marchés de travaux des collectivités, afin d'activer les clauses sociales auprès des entreprises retenues. Cette démarche permet de bénéficier, dans certains cas, de subventions bonifiées auprès de l'Etat et du Conseil départemental. La MDEF étant la seule structure susceptible d'apporter ce type d'accompagnement, il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer à ce service avec également une ouverture aux 15 communes membres.

Le coût de l'adhésion est de 3 704 € / an.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion à la MDEF pour un montant de 3 704€ pour l'année 2022, via une convention ad hoc à finaliser,

APPROUVE la désignation de M. BRUYERE-ISNARD Thierry pour suivre la mise en œuvre de cette future convention, organiser la gouvernance et représenter la collectivité dans les différentes instances dédiées à cette action,

CHARGE le Président de transmettre la présente délibération aux services et partenaires concernés,

AUTORISE par ailleurs le Président à engager les dépenses nécessaires et à signer toute pièce relative à cette affaire, notamment la convention de partenariat lorsqu'elle sera finalisée.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 14/03/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220314-D_2022_2_5-DE